



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'INDRE

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de l'Indre

ARRETE n° 2015-E- /SDIS/ du
portant cessation d'activité de M. Jean-Claude CUVILLIER
lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires,
à l'état major à compter du 31/12/2014.

Le préfet,
chevalier de l'ordre national du mérite

Le président,
du conseil d'administration du S.D.I.S.,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure titre II – chapitre III et notamment l'article r723-52 ;

Vu l'engagement de M. Jean-Claude CUVILLIER en date du 01/11/2007 ;

Considérant que M. Jean-Claude CUVILLIER a cessé ses fonctions en qualité de sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Indre.

ARRETEMENT

Article 1 - A compter du 31 décembre 2014, la cessation d'activité de M. Jean-Claude CUVILLIER, né le 29 août 1971 à Amiens (80) est prononcée.

Article 2 - Conformément au code de justice administrative, le tribunal administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à la préfecture et ampliation sera adressée au service départemental d'incendie et de secours et notifiée à l'intéressé.

Le préfet,

Le président,
du conseil d'administration du S.D.I.S.

Louis PINTON